



Assemblée générale

1991/10/10
MAY 6 1991
UN/10/10/10

Distr.
GENERALE

A/45/900/Add.1
2 mai 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-cinquième session
Point 118 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Rapport de la Cinquième Commission (deuxième partie)

Rapporteur : M. Shamel NASSER (Egypte)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations antérieures que la Cinquième Commission a faites à l'Assemblée générale au titre du point 118 de l'ordre du jour figurent dans son rapport publié sous la cote A/45/900 et Corr.1.
2. La Cinquième Commission a poursuivi l'examen de ce point à ses 55e et 58e séances, les 1er et 2 mai 1991. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé "Conditions d'emploi et rémunération des fonctionnaires de rang supérieur autres que les fonctionnaires du Secrétariat - Membres du Corps commun d'inspection" (A/C.5/45/75).
3. Les commentaires et observations présentés au cours de l'examen que la Commission a consacré à cette question sont reproduits dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/45/SR.55 et 56).

II. DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. A la 55e séance, le 1er mai 1991, sur la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique, la Cinquième Commission a décidé, sans opposition, de recommander à l'Assemblée générale de reporter à sa quarante-sixième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur cette question (voir par. 5).

A/45/900/Add.1

Français

Page 2

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de reporter à la quarante-sixième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur les conditions d'emploi et la rémunération des fonctionnaires de rang supérieur autres que les fonctionnaires du Secrétariat - Membres du Corps commun d'inspection 1/.
